

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 janvier 2017**

Le neuf janvier deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Michel PERRIN, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents : Michel GONCALVES, Aurélie MOYSAN.

**Secrétaire de séance** : Francis POISSON.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- Sécurité voirie
- PLUI
- Projet TERZEO
- Suppression du CCAS
- Acceptation de crédits
- DETR
- Questions diverses
  - Dématérialisation des convocations des Elus
  - Fêtes de fin d'année
  - Choucroute
  - Défibrillateur

**SECURITE VOIRIE**

Suite au questionnaire adressé aux riverains de la rue de la Forêt, le Conseil municipal décide de se réunir en commission de travail avant la fin janvier et de réaliser des comptages dans les rues de la Forêt de Villeneuve le Comte et du Grand Morin.

**PLUI**

**Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI**

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays Créçois.*

**PROJET TERZEO**

Une enquête publique se déroule du 7 novembre 2016 au 14 janvier 2017 sur le projet présenté par la société TERZEO aux fins de créer une plateforme de tri et de valorisation de terres de terrassement ( 200 000 tonnes de déchets annuels dont 100 000 tonnes de sédiments et boues de curages) issues de chantiers de terres polluées provenant notamment des travaux du Grand Paris. Cette plateforme est associée à une installation de stockage interne de déchets dangereux, qui recevra 40 000 tonnes de déchets par an. Le projet de 60 hectares est situé sur les communes de Villenoy et Isles-les-Villenoy sur l'ancienne usine sucrière Beghin Say.

La durée d'exploitation est prévue pour 30 ans.

La société TERZEO déclare vouloir garantir un haut niveau de maîtrise environnementale.

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce CONTRE le projet d'exploiter une plateforme de tri et de valorisation des terres issues de chantier BTP située sur le territoire des communes de Villenoy et d'Isles-les-Villenoy.*

**SUPPRESSION DU CCAS**

En application de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, le *Conseil municipal*, à l'unanimité des membres présents décide de dissoudre le CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## ACCEPTATION DE CREDITS

*Le Conseil municipal*, à l'unanimité des membres présents accepte le chèque de Monsieur LIEVIN d'un montant de 243.13€ pour la location des parcelles A52 et A510, et ceux du Trésor public d'un montant de 34€ et 397€ en règlement de dégrèvements sur les taxes foncière et d'habitation.

## DETR

*Le Conseil municipal* à l'unanimité des membres présents sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017, d'un montant de 204 576.54€.

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **Dématérialisation des convocations des Elus**

Suite à la délibération du 29 octobre dernier et à la réception des formulaires d'acceptation, Danielle POIRSON informe le Conseil que désormais les convocations et comptes rendus seront acheminés par voie électronique sauf pour un élu.

### ❖ **Fêtes de fin d'année**

Les fêtes de Noël se sont déroulées dans la joie.

Elles ont débuté le 10 décembre par la fête des enfants avec la traditionnelle représentation des Louloupoches puis la venue du Père Noël qui a distribué 51 jouets et 11 chèques cadeaux, un goûter et une distribution de mugs de Noël ont clos la fête. Elles se sont prolongées le 16 par un repas au restaurant avec les anciens, 18 colis repas ont été distribués, trois guirlandes lumineuses ont été changées.

La cérémonie des vœux s'est déroulée le 7 janvier d'une façon très conviviale.

### ❖ **Primes de fin d'année**

*Le Conseil municipal* à l'unanimité des membres présents décide que la règle de répartition des primes de fin d'année versées aux agents de la Commune sera identique pour tous les agents titulaires ou non.

### ❖ **Noël des Anciens**

*Le Conseil municipal* à l'unanimité des membres présents décide de reconduire l'attribution de la somme de 100 € aux deux personnes âgées de plus de 85 ans, domiciliées à Tigeaux depuis 2001 et présentes dans la commune à ce jour.

### ❖ **Choucroute**

La soirée aura lieu le samedi 11 mars 2017.

### ❖ **Défibrillateur**

Une nouvelle démonstration de l'appareil aura lieu le 4 mars.

### ❖ **SMITOM**

Michel PERRIN informe le Conseil que la CCPC envisage l'achat de caméras pour filmer les auteurs de dépôts sauvages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Madame le Maire donne alors la parole au public.

Madame Patricia PIGEON réaffirme qu'elle est à la disposition du Conseil en cas de besoin.